Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM5-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2025.12.15 DCM5

Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation : 09 décembre 2025
Date d'affichage : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Adeline BIDAULT, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Martine LE PERSON, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.
M. Jean-Michel ABARNOU, M. Florent BÉGOC, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Steven LE MOIGNE, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Cyril BELLO à M. Jean-Michel ABARNOU ;
Mme Delphine CHAMBRIN à Mme Viviane GODEBERT ;
Mme Adeline BIDAULT à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h25 ;
M. Jean-Michel GUENEUGUES à Mme Martine LE PERSON ;
Mme Julie LE ROUX à M. Bernard LE BIS ;
M. Michel MARC à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Florian MOREL à M. Philippe MÉON ;
M. Loïc RAULT à M. Christophe LE GAL.

Absents :
Mme Clara CHAOUI ;
Mme Cécile SOLINSKI.

Mme Françoise FOLL a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Délégation de pouvoir – signature des conventions financières pour les travaux réalisés par le SDEF dans le cadre de remplacement ou réparation de matériels d'éclairage public accidentés ou en panne
Domaine : 5.5 Délégation des signatures – Délégation de signature à un élu

Exposé

Dans le cadre des travaux réalisés pour le remplacement ou la réparation de matériels d'éclairage public accidentés ou en panne, Mme le Maire dispose d'une délégation de

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM5-DE

signature pour les conventions financières avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), dans la limite d'un montant de 15 000 € HT par exercice budgétaire.

Ce plafond de 15 000 € HT s'avère désormais insuffisant pour permettre une gestion réactive des interventions. Par conséquent, il est proposé d'augmenter ce plafond afin de permettre à Mme le Maire de signer les conventions financières dans des délais adaptés.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'augmentation du plafond de délégation de signature accordé à Mme le Maire ;
- De fixer ce plafond à 35 000 € HT en cumulé par exercice budgétaire ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer les conventions financières dans ce cadre.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

Mme Françoise FOLL,

Secrétaire de séance.